

WOLFF et Associés
Société par actions simplifiée d'Expertise comptable et de Commissariat aux comptes
Au capital de 37 000 €
Siège Social : 19 Boulevard Berthelot 63400 CHAMALIERES
479 908 949 RCS CLERMONT FERRAND

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an deux mille onze,
Le 30 Juin,
A 18 heures,

Les associés de la Société par actions simplifiée WOLFF et Associés, au capital de 37 000 €, divisé en 3 700 actions de 10 €, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, sur la convocation du Président de la Société faite conformément aux stipulations des statuts, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de gestion établi par le Président,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010,
- Approbation des comptes dudit exercice et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et approbation desdites conventions,
- Changement des commissaires aux comptes titulaire et suppléant,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Patrick WOLFF, en sa qualité de Président.

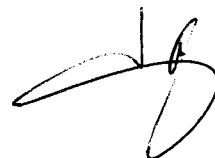
Monsieur Grégory WOLFF est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou représentés possèdent 3 700 actions sur les 3 700 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation des associés et de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2010,
- le rapport de gestion,



- les rapports établis par le Commissaire aux Comptes,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été communiqués ou tenus à la disposition des associés et du Commissaire aux Comptes dans les délais prévus par la loi.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour sur lequel l'Assemblée est appelée à délibérer. Puis il présente et commente les comptes sociaux et donne lecture du rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et du rapport général du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2010, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice de 207 830,37 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

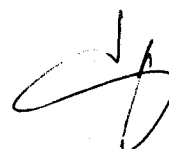
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le bénéfice de 207 830,37 € de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice 2010	207 830,37 €
- report à nouveau antérieur	14 825.5 €
- total	222 655,87 €

Affectation :

- Autres réserves	222 655,87 €
-------------------	--------------



60w

L'Assemblée Générale prend acte qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution ont été les suivants :

Exercice	Dividende global	Dividende par action	Dividendes éligibles à l'abattement (art 158 du CGI)
2007	0	0	0
2008	20 000.00 €	5.40 €	20 000.00 €
2009	0	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, prend acte de l'absence de convention nouvelle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Claude AUBERT, décide de nommer, en remplacement, la société TRASSOUDAIN BARTHELEMY & Associés dont le siège est situé 44A avenue Jean Jaurès 63400 CHAMALIERES pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur es comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris acte de l'expiration du mandat de commissaire aux comptes suppléant de Madame Corinne BESSON décide de nommer en remplacement Monsieur Arnaud TRASSOUDAIN domicilié 44A avenue Jean Jaurès 63400 CHAMALIERES pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

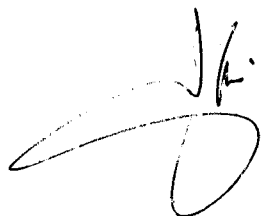
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

Le Président
Patrick WOLFF

A stylized handwritten signature in black ink, featuring a large, sweeping loop on the left and a smaller, more compact signature on the right.

Le Secrétaire
Grégory WOLFF

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, rounded 'G' followed by a series of vertical strokes.